

Les brèves de l'AFE

DERNIERE LIGNE DROITE POUR VOUS INSCRIRE AUX

Journées nationales de la lumière de l'AFE
22 et 23 septembre 2014 - Nantes

Déjà plus de 400 inscrits...



Les partenaires médias des JNL 2014



Le programme des JNL 2014 est disponible [ici](#).

Nouveauté cette année : une exposition sur les métiers de l'éclairage.

Nous vous invitons à consulter le site dédié aux Journées nationales de la lumière, qui regroupe toutes les informations dont vous aurez besoin (hébergement, accès...).

www.jnl-afe.fr/nantes2014/

Note : en tant qu'adhérent AFE, vous bénéficiez de tarifs privilégiés.

Les politiques pour l'efficacité énergétique feraient plus de mal que de bien p 3

Une tendance mondiale : le favoritisme éclairagiste p 5

Collectivités, quelles compétences en éclairage ? p 7

Dossier spécial santé : Eclairage au travail, de nouveaux résultats à prendre en compte p 10

La production nationale de LED, la solution ? p 12

Image à la une



Sommaire:

Règlementation	3
Eclairage public	5
Santé	9
Perspectives	12
LED	14
Ne loupez pas	16

Les brèves de l'AFE

Le mot de l'AFE sur l'actualité

Editorial d'Alain Azaïs, Délégué Général

Tout d'abord, nous vous souhaitons une bonne rentrée à tous.

Ce numéro 126 des Brèves de l'AFE couvre la période estivale de juillet et août et vous propose une séance de rattrapage sur les actualités clés de l'été et de la rentrée.

La reprise est chargée aussi bien pour l'AFE que pour vous (voir également le calendrier des événements page 17). Une rentrée qui s'annonce également riche en actualités, puisque la loi sur la transition énergétique en occupera une large partie. Absents de cette

actualité politique : l'éclairage et la lumière (voir page 3). C'est donc bien aux JNL de leur consacrer la place nécessaire, sous le thème « La transition éclairagiste au cœur de la transition énergétique ». [L'occasion de vous donner les moyens de vous appuyer sur des exemples concrets et d'avoir les connaissances nécessaires pour mener à bien vos projets.](#)

2014 - 2015 sera intense. En plus des JNL, ce sera également l'année de la

lumière en France et l'année où la France accueillera la 21^e conférence climat en 2015 : Paris Climat 2015 (COP21). C'est à nous tous de nous mobiliser pour que l'éclairage et la lumière, de leur nécessité à leur bienfaits, soient reconnus.

Ce numéro des Brèves en est un parfait exemple. Vous y découvrirez tout un volet sur l'éclairage et la lumière, acteurs de bien-être et outils du monde médical, à travers une série de résultats d'études scientifiques.

Bonne lecture à tous !

Un nouveau site Internet pour l'AFE



Nous sommes ravis de vous présenter le nouveau site Internet de l'AFE, mis en ligne depuis août dernier.

Plus ergonomique, il vous permettra d'accéder au contenu que vous recherchez plus rapidement.

Les politiques pour l'efficacité énergétique feraient plus de mal que de bien

L'éclairage n'est toujours pas au cœur de la transition énergétique...

Tant attendu, le projet de loi sur la transition énergétique a passé son grand oral en conseil des Ministres le 30 juillet dernier. Il sera discuté à l'Assemblée le 1^{er} octobre ([Les Echos.fr](#) – 31 août 2014). Ségolène Royal a promis de débloquent 10 milliards d'euros d'ici à 2017 afin de mener à bien ce projet, dont le volet éclairage est aux abonnés absents.

Dans cet article intitulé "Coût de la transition énergétique : le jeu en vaut-il la chandelle ?", Les Echos rappellent les conséquences lourdes que pourrait avoir un projet de loi mal ficelé.

Et une étude parue il y a peu, menée sur les politiques énergétiques des pays d'Asie et du Pacifique, vient confirmer les appréhensions du journal.

... Et ce n'est peut-être pas plus mal

Selon une étude récente, le potentiel de l'éclairage dans les objectifs de développement durable serait conséquent. Toutefois, cette étude précise que les mesures prises par les gouvernements afin d'inciter à la fabrication et à la consommation de ces équipements « verts » seraient contre-productive. Mal planifiées ou préparées, les subventions, la réglementation ou les objectifs de performance pourraient amener à des effets coûteux et non prévus sur le marché, qui serait faussé. « Il vaut mieux laisser les mesures d'incitations au secteur privé, avec une intervention de l'Etat limitée à un soutien ». Commandée par l'Asia Pacific Foundation of Canada et le National Bureau of Asian Research pour le sommet de l'énergie du Pacifique de 2013, l'étude s'intitule « [Energy-efficiency](#)

[policies in the Asia-Pacific: can we do better?](#) ».

Des chercheurs de l'Université de Singapour ont étudié et évalué les politiques menées par les gouvernements en faveur du développement durable. Les conclusions montrent que les résultats sont mitigés. Cela serait en partie dû à une mauvaise préparation de ces politiques, qui se baseraient sur des présomptions ou mauvaises informations. L'exemple le plus répandu est le préjugé concernant le comportement des consommateurs : ceux-ci ne résonnent et ne consomment, pas forcément qu'en termes de choix entre le coût ou les appareils permettant les économies d'énergie. (Ex : LFC vs LED). Le comportement des ménages dépend de plusieurs autres variables, laissées pour compte (habitudes, préférences, engagement...).

Ceci aurait pour résultat d'imposer des « fardeaux importants et non nécessaires » sur le business et les ménages.

Toutefois, les gouvernements auraient un rôle constructif à jouer dans la modération des erreurs du marché, comme fournir les informations nécessaires au choix des meilleures solutions. ([Lux Review](#) – 25 juillet 2014)

L'Inde ne l'entend pas de cette oreille pour son éclairage public

Le Ministère du développement urbain a ainsi mandaté tous les représentants du gouvernement à changer l'éclairage des rues de l'Inde pour des LED (27,5 millions de points lumineux). Cela devrait permettre d'économiser 5 000 MV d'électricité sur 3 ans. Cette décision se base sur un rapport du Bureau de l'Efficacité Énergétique indien, qui rapporte que 80 % des installations d'éclairage public en Inde sont mal conçues (mal placée, hauteur des

luminaires...). ([Timesofindia](#) – 25 août 2014)

Le soutien aux programmes de R&D, la solution ?

La Corée du Sud a quant à elle décidé de soutenir le développement des OLED afin de préparer le futur. 21,5 millions de dollars d'aides seront ainsi accordés à l'industrie de l'éclairage dans les 5 prochaines années afin de l'aider à se développer. Cette décision répond à la création taiwanaise de l'OLED Lighting Commercialization Alliance en juillet. ([Lux Review](#) – 21 août 2014)

Les enjeux français

“Entre son coût, trop élevé pour certains, et ses objectifs trop ambitieux pour d'autres, des doutes quant à sa possible concrétisation émergent” ([Les Echos.fr](#) – 31 août 2014). Oui mais voilà, le journal rappelle également que la transition énergétique n'est pas seulement un projet vert, mais une nécessité économique “qu'on ne peut plus ignorer”.

Selon le DNTE (Débat national sur la transition énergétique), ne rien faire coûterait entre 100 et 150 milliards d'euros par an dès 2050. Le modèle français pourrait donc bien suivre la règle de l'exception française, partagée entre réglementation et mobilisation des acteurs professionnels. Le Syndicat de l'éclairage a interpellé Mme Royal [le 30 juillet dernier](#) dans un communiqué, se déclarant prêt à rencontrer la Ministre « pour agir ensemble dans la transition énergétique ». Autre soutien au projet de loi : le PDG d'EDF, Henri Proglio, qui a publiquement soutenu le projet lors de sa conférence de presse du 31 juillet dernier ([Les Echos.fr](#) – 31 août 2014).

Brèves en passant

Création du titre professionnel de « chargé d'affaires en rénovation énergétique du bâtiment »

Par arrêté du 13 août 2014, le titre « chargé d'affaires en rénovation énergétique du bâtiment » est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.

Le métier s'organise autour de 3 missions : étudier un projet de rénovation énergétique d'un bâtiment, conseiller le client sur un projet de rénovation énergétique et préparer et suivre la réalisation de travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment.

Vu dans [Le Moniteur.fr](#) – 26 août 201

De nouvelles réglementations pour la gestion des déchets électroniques

La reprise « gratuite et sans obligation d'achat » des produits électroniques usagers est désormais rendue obligatoire pour les magasins de plus de 400 m² spécialisés dans la vente d'équipements électriques et électroniques, dans un décret publié le 22 août au Journal Officiel. Transposition d'une directive européenne de 2012, le décret concerne « tous les équipements fonctionnant à l'électricité ou avec des piles ». Il encadre également l'expatriation des déchets vers l'étranger, « ce qui se produit régulièrement notamment vers l'Afrique et la Chine ». ([Le Monde](#) – 22 août 2014)

Une charge croissante

Avec une croissance de 3 % par an, la quantité de déchets électroniques ne cesse

d'augmenter. Une charge d'autant plus grande que, selon l'UE, seuls 1/3 des déchets arrivent jusqu'aux centres de traitement agréés. L'UE évalue le « gisement » pour le recyclage des déchets électroniques à 50 millions de tonnes par an dans le monde. Pour l'ADEME, cela correspond à « entre 16 et 20 kg de déchets d'équipements électriques et électroniques par an ». Pour l'instant, les conditions de reprises ne sont pas encore fixées. Elles seront prochainement précisées par un arrêté.

Prochaine étape : 2016, où le taux de collecte est fixé à 45 % du poids moyen des produits mis sur le marché au cours des trois années précédentes, puis à 65 % à partir de 2019 (ou

85 % du poids des déchets produits).

Un système en révision

Deuxième initiative afin de donner un nouveau souffle à la collecte des déchets électroniques : la révision des agréments des systèmes individuels, qui expirent au 31 décembre 2014. Dans le cadre de cette révision, « une consultation publique sur [le projet d'arrêté relatif](#) à la procédure d'approbation » a été lancée par le Ministère de l'Ecologie. Elle concerne le nouveau cahier des charges « s'imposant à tout organismes sollicitant l'agrément ». ([Actu-environnement](#) – 25 août 2014).

Note de l'AFE

Cette note a été rédigée avec notre partenaire Récylum

Selon les chiffres de l'ADEME, près de 24 000 tonnes de déchets électroniques professionnels ont été collectés en 2013. La filière de collecte et de traitement des DEEE professionnels représente un peu plus de 5 % de la quantité totale de DEEE collectés en France. Le matériel d'éclairage ne représente que 5 % des 24 000 tonnes de DEEE professionnels collectés. Cette même année 2013, 19 % des DEEE professionnels collectés, principalement l'informatique, ont été réemployés après vérification de leur fonctionnement et les 80 % restants ont été démantelés.

Pour les ménages, 455 214 tonnes ont été collectées en 2013, dont 1 % de lampes. Les ménages représentent plus de 95 % des déchets électroniques collectés. La collecte de 2013 correspond à de 7 kg de DEEE ménagers par habitant et par an (l'objectif réglementaire était de 9 kg/habitant/an collectés).

Selon les chiffres de notre partenaire Récylum, la collecte des lampes qui a atteint 4 600 tonnes en 2013, soit 40 millions d'unités, est en forte progression (+ 8 % en tonnage et + 14 % en unités / 2012). Cette hausse est principalement issue de la croissance de la collecte en grande distribution (+ 35 % en tonnage / 2012) résultant notamment de la forte visibilité des bacs de recyclage dans les 17 000 magasins partenaires de Récylum. Selon une enquête Sociovision, 81 % des consommateurs ont repéré le bac de recyclage des lampes le plus proche de chez eux alors qu'ils n'étaient que 50 % en 2010. A ce rythme, Récylum devrait atteindre sans problème le taux de collecte réglementaire de 45% des lampes vendues en 2016.

Pour consulter le rapport de Récylum, [cliquez ici](#). Le rapport 2013 de l'ADEME devrait bientôt être disponible.

L'éclairage contre la criminalité

Avec déjà 155 LED installées dans les rues touristiques d'Atlantic City, la ville américaine du New Jersey prévoit l'installation supplémentaire de 8 000 LED pour l'année prochaine.

La cause de cette transition rapide : la ville espère

rendre ses rues plus sûres tout en économisant sur la facture d'énergie et de maintenance. Entre 35 et 70 % devrait être économisé sur la facture.

Selon l'article, les avis sont divisés sur la relation entre

éclairage et sécurité : pour une ville en Angleterre qui a éteint son éclairage et a connu une baisse de la criminalité, plusieurs autres districts ont constaté une hausse.

Vu dans [Lux Review](#) – 29 juillet 2014

Une tendance mondiale : le favoritisme éclairagiste des dirigeants

En cherchant à démontrer un éventuel favoritisme politique, une étude économique vient de prouver par les chiffres que les dirigeants « du monde entier couvrent de leur largesse leur région de naissance. Une conclusion obtenue en étudiant l'intensité lumineuse des villes ».

Si certains se sont engagés publiquement pour l'extinction nocturne et la sobriété de l'éclairage, il semble que les hommes politiques ne mettent pas forcément en pratique ces convictions quand il s'agit de leur région natale.

Résultats de l'étude : l'intensité lumineuse des villes des dirigeants augmente partout dans le monde. Les économistes ont lié l'intensité lumineuse (« vues du ciel des villes et de nuit

dans le monde ») des zones géographiques et la croissance économique puis ont poussé l'analyse au patronage politique, « autrement dit le favoritisme local des dirigeants politiques ».

Roland Hodler et Paul Raschky, économistes au centre de développement économique de Monash (Australie) ont ainsi établi, grâce aux données du National Oceanic and Atmospheric Administration américaine (NOAA,) « une carte de l'évolution de la luminosité régionale dans 126 pays ».

Conclusion de l'enquête : démocraties ou régimes autocratiques présentent tous la même constante :

« *L'intensité lumineuse des villes et régions natales des dirigeants s'accroît à partir de leur prise de pouvoir et décroît dès qu'ils quittent*

leur fonction », résume Roland Hodler au Journal. L'intensité lumineuse est donc « 1 % plus forte et de 4 % supérieure au reste des régions ». Un chiffre encore plus élevé dans les pays à démocratie « faible », où l'on constate une véritable inégalité et un fossé grandissant.

Vu dans [France 24.com](#) – 16 juillet 2014

L'éclairage des voies de circulation toujours en débat

Toulouse se lance dans l'expérimentation de l'extinction

Mi-août, la Direction des routes et les Autoroutes du Sud de la France a éteint pendant deux jours l'éclairage du périphérique toulousain ainsi que celui de plusieurs voies rapides. Cette expérimentation entre dans le cadre d'une « étude sur l'éclairage des voies rapides ». « La phase de diagnostic est en cours. D'où cette extinction dont le but était de mesurer la luminosité ambiante ».

Les installations seraient vétustes (une trentaine d'années). Selon l'article, 5 millions d'euros seraient nécessaires à la réfection de l'éclairage du périphérique Ouest. Pour le responsable de la Direction des routes, le motif économique ne serait pas « le seul critère ». Eric Chamard adjoint au chef du service des politiques et des techniques de la Direction des routes du Sud-Ouest, déclare au journal : « *le critère fondamental, c'est la sécurité routière, aucune décision n'a été prise à ce jour et nous ne sommes pas encore assez avancés pour en prendre une.* » La fin de l'année devrait apporter plus de réponses, le diagnostic devant se terminer. (La-Depêche.fr – 14 août 2014)

Des réactions mitigées

Les particuliers sont divisés sur la question. Petit extrait des

commentaires de l'article (La-Depêche.fr – 14 août 2014) :

« *Nous autres en régions montagneuses les routes ne sont pas éclairées (routes nationales, départementales), nous avons des éclairages sur les véhicules, c'est fait pour s'en servir sur les roades on peut s'en passer...* » -
Commentaire d'overband.

« *J'ai testé dans la nuit de mardi à mercredi...Pluie, route humide: AUCUNE VISIBILITE!! Je veux bien qu'on fasse des économies, mais pas si c'est au détriment des conducteurs. Vraiment j'ai trouvé ça dangereux.* » -
Commentaire de fuxy1977

Un effet de mode ?

En juillet, ce sont les communes de Dijon, Longvic et Saint-Apollinaire qui ont annoncé dans un communiqué commun s'aligner sur la Belgique, Bordeaux et l'Île de France en éteignant la Rocade de Dijon. Les échangeurs « en continuité avec le tissu urbain » resteront eux allumés. La décision est intervenue en été, « où les journées sont plus longues et grand nombre des automobilistes sont en congés, le trafic est donc moindre », une période « propice ». Raison invoquée de ce choix : 60 000 euros d'économie, « un souci d'écoresponsabilité et pour

lutter contre les vols de câbles électriques ». Les communes prennent exemple sur la LiNo, non éclairée depuis son ouverture. (Bienpublic.com – 18 août 2014)

La sécurité des piétons favorisée par les LED

Une enquête de terrain a été menée par Ambroise Romnée et Magali Bodart afin « de déterminer si la distribution spectrale de l'éclairage public influence la capacité des piétons à réaliser différentes tâches visuelles. Cette enquête vise à comparer les performances visuelles des piétons mis sous deux types de sources lumineuses : LED et HPS ». Ont ainsi été étudiées la reconnaissance faciale et d'intention, la reconnaissance des couleurs, l'acuité visuelle et la détection périphérique sur 40 personnes entre 17 et 78 ans.

Résultats : « en fonction de la tâche, les personnes peuvent accomplir les tâches aussi bien sous les lampes LED que sous les lampes HPS ». Toutefois, la détection périphérique s'effectue mieux sous les LED que sous les HPS. « Cet article confirme que sous des niveaux lumineux mésopiques, où les cônes et les bâtonnets agissent simultanément, les sources LED sont plus efficaces pour les piétons. »

Vu sur Twitter et dans [Académie de Louvain.be](http://Académie-de-Louvain.be) – 16 juillet 2014

Note de l'AFE

Tous les arguments peuvent certes être entendus. Mais l'AFE continuera de rappeler, sans relâche, que l'éclairage répond à un besoin de l'homme pour voir et être vu. Et en éclairage routier, c'est une question de sécurité.

Collectivités : quelles compétences en éclairage ?

Les contrats d'éclairage public, des « bombes à retardement » ?

Le 16 juillet dernier, et après un travail de 18 mois, les sénateurs Hugues Portelli (UMP) et Jean-Pierre Sueur (PS) ont présenté leur rapport d'information sur les PPP, qui fêtaient leurs 10 ans ce jour-là. Ce rapport est un véritable coup de pied dans la fourmilière des PPP, et est résumé par un titre évocateur : « Les contrats de partenariats : des bombes à retardement ? ». En pleine préparation de l'évolution du cadre juridique des contrats de partenariat (CP) (dans le cadre de la transposition des directives européennes de 2014 sur les marchés publics), le Sénat s'est vu appelé à repenser toute la doctrine des PPP, et notamment en ce qui concerne l'éclairage public. 3 dysfonctionnements sont notamment pointés :

La « question financière considérable » des PPP ([Le Moniteur.fr – 16 juillet 2014](#)). Les deux sénateurs auraient constaté un « quasi-doublement des charges à payer sur le long terme par rapport au montant de l'investissement équivalent qui serait réalisé en loi MOP ». Dans un contexte de disette budgétaire et de la montée des intercommunalités, les deux sénateurs souhaitent revenir à la vision des PPP du conseil constitutionnel afin d'éviter toute surprise à l'addition : c'est une pratique dérogatoire.

« L'Inspection générale des Finances a ainsi mis en évidence un lien certain entre le recours à un contrat de partenariat et le cycle électoral municipal » selon le Blog Médiapart de de Jean-Christophe Picard ([Blog.mediapart.fr – 17 juillet 2014](#))

Une doctrine des PPP devrait être créée selon les sénateurs afin de limiter le recours à ces contrats. Pour cela, il faudrait revenir aux deux critères principaux (et non plus à 3) : l'urgence et la complexité (l'acteur

public ne peut pas assumer cette fonction). C'est notamment le cas pour l'éclairage public.

« Il faudrait finalement, selon les sénateurs, réserver les CP à des opérations dont le coût serait supérieur à un seuil. Ils attendent le débat législatif pour proposer un montant. Mais dans leur esprit, un CP ne pourrait plus être passé pour des projets, comme l'éclairage public, pouvant se réaliser avec des marchés traditionnels. Ils avertissent aussi les Collectivités sur les domaines dans lesquels elles utilisent des PPP : avec la montée en puissance des intercommunalités, conclure un PPP pour une opération banale en éclairage public ou en voirie pourrait amener « une intercommunalité à refuser la dette d'une commune et donc à refuser le transfert de la compétence », estime Jean-Pierre Sueur. » ([Le Moniteur.fr – 16 juillet 2014](#))

3^e point de dysfonctionnement : de nombreux « petits » acteurs sont écartés des PPP, relégués à une situation de « sous-traitance » ([Blog.mediapart.fr – 17 juillet 2014](#)). Les Sénateurs constatent que « trois grands groupes obtiennent essentiellement les contrats ». Pis, les PPP faisaient déjà l'objet de la grogne des architectes, des PME-TME ainsi que des entreprises de seconde œuvre, qui se disaient défavorisés. Le rapport semble les avoir entendus, puisqu'il préconise de dissocier le choix de l'équipe d'architectes du PPP ainsi que de réserver une « part minimale » des contrats aux PME-TPE. Toutefois, et preuve que le travail sur les PPP reste important, les Sénateurs admettent que cette dernière mesure sera complexe à mettre en place.

CREM / REM vs PPP

Vous n'avez pas compris ? La députée Françoise Descamps-Crosnier non plus. Elle pointe des

incompréhensions qui « occasionnent des difficultés de mise en œuvre ». C'est pour cela qu'elle a interrogé le Ministère de l'économie sur les petits derniers de la commande publique.

Pour rappel, les CREM sont des contrats de marchés de conception, réalisation, exploitation/maintenance. Les REM sont quant à eux des marchés de réalisation et d'exploitation/maintenance.

Encore peu répandus, « il s'agit de marchés publics globaux confiés à un seul titulaire en vue de l'atteinte d'objectifs chiffrés de performance sur lesquels ce dernier s'engage et qui peuvent être liés par exemple au niveau d'activité, à la qualité de service, à l'efficacité énergétique ou à l'incidence écologique » ([Le Moniteur.fr – 29/08/2014](#)).

L'éclairage public est concerné par ces dispositifs (si les conditions prévues à l'article [73 du code des marchés publics sont remplies](#)). [Cliquez ici pour lire la réponse complète du Ministère](#). Trois possibilités qui restent encore en phase de test, et notamment afin de permettre à la personne publique d'exercer un meilleur suivi et contrôle sur l'exécution du contrat à tous les stades.

Toutefois, il se pourrait que la complexité de ces dossiers augmente, et notamment à cause de la baisse des dotations gouvernementales aux collectivités et de la réforme territoriale. Selon la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et de l'Agence Française de l'Immobilier Public (AFIP), « Les entreprises doivent se préparer à un cycle durable de baisse de la commande publique locale. Pour l'économiste Nicolas Baverez, « *il faut aller au bout du processus de simplification de l'organisation territoriale en spécialisant les compétences des collectivités qui survivront* ». ([Le Moniteur.fr – 4 juillet 2014](#))

Brèves en passant**C'est dit**

« L'éclairage aujourd'hui sert en grande partie à gérer la relation nocturne entre les voitures et les piétons. C'est un éclairage intensif, qui par son uniformité vise à rassurer. Dans le futur, il sera intéressant de créer des ambiances nocturnes qui ne soient pas conditionnées par cette relation voiture / piéton, mais cohérente à chaque typologie de lieu. »

Marc Aurel,
Designer
interviewé par
l'Observatoire du
Design Urbain

Note de l'AFE

Marc Aurel interviendra aux Journées nationales de la lumière. Le nouveau design urbain ainsi que les thèmes évoqués dans son interview y seront traités.

Lancement de l'enquête nationale éclairage public 2014 du CEREMA

Les Collectivités territoriales, et particulièrement leurs services techniques, sont invitées à remplir dès maintenant le questionnaire de l'enquête nationale éclairage public 2014. La Direction générale pour la Prévention des risques a ainsi sollicité de nouveau le Cerema afin de reconduire l'enquête nationale menée par le Cetur puis le Certu en 1989 puis 1999.

Cette enquête s'inscrit dans la poursuite de la politique de sobriété énergétique et de limitation des nuisances lumineuses de l'Etat. Toutefois, elle ne se limite pas aux seuls enjeux énergétiques et environnementaux. Les questions de qualité de services offerts aux usagers, d'organisation du service, de financement et d'orientations stratégiques sont largement développées.

Cette enquête propose donc de créer, grâce aux réponses des Collectivités, **un référentiel fiable de données concernant le parc d'éclairage extérieur des collectivités territoriales sur le territoire français, de nature à éclairer les décisions publiques tant au niveau national que local.**

L'AFE s'est bien évidemment associée au CEREMA pour cette enquête.

Nous invitons donc nos membres de Collectivités adhérents à remplir ce questionnaire ainsi qu'à relayer cette information auprès de toutes les Collectivités.

La date d'échéance de cette enquête est fixée au **30 septembre 2014**. [Cliquez ici pour accéder à l'enquête.](#)

Les bienfaits de la lumière naturelle sur la santé humaine : l'état des connaissances

Dans un article du 7 juillet dernier, le magazine Sciences et avenir propose un retour sur les bienfaits de la lumière naturelle sur l'organisme.

Tout d'abord, l'article synthétise la dernière conférence du Collège Santé de l'AFE concernant les effets biologiques de la lumière sur l'homme : la lumière naturelle fortifie les os et prévient le rachitisme des enfants ainsi que l'ostéoporose des

personnes âgées. Chez les enfants, la lumière naturelle favorise leur développement. 15 à 30 minutes de soleil par jour sont généralement suffisantes.

Autres effets connus dont nous parlons souvent, la lumière naturelle régule l'horloge interne et synchronise le sommeil, favorise l'apprentissage et la cognition et améliore le moral. L'article rappelle une autre propriété de la lumière

naturelle sur l'homme : diminuer l'hyperactivité. « Le manque d'intensité lumineuse pourrait expliquer un tiers des cas de troubles de l'attention et de l'hyperactivité (TDAH) chez l'enfant et jusqu'à 57 % chez l'adulte, selon les chercheurs du Research Institute Brainclinics (Pays-Bas) ».

Vu dans [Sciences et avenir.fr](#) – 7 juillet 2014

L'éclairage, nouvelle arme des hôpitaux

Si l'on sait que l'éclairage peut influencer sur l'état psychique et physique des patients, une nouvelle découverte vient renforcer l'importance de l'éclairage dans les établissements de santé.

La lumière à très forte concentration en violet (405 nanomètres et visible par l'œil, contrairement aux ultra-violets) permettrait d'éradiquer les bactéries résistantes aux médicaments dans les hôpitaux (staphylocoques...).

Un hôpital écossais, qui a mené des expériences depuis 2010 avec l'Université de Strathclyde, a récemment annoncé dans un communiqué qu'il s'apprêtait à utiliser cet éclairage dans ses services de soins intensifs d'ici les prochains mois (5 000 patients meurent chaque année au Royaume-Uni à cause de ces bactéries).

Selon les tests menés, la lumière « violette » est 90 % de fois plus efficace que les produits et consignes de sécurité déjà mis en place.

Elle permettrait également de nettoyer aussi bien l'air que les surfaces.

Appelée « high intensity narrow spectrum » (HINS), cette lumière n'aurait pas d'effets indésirables sur les patients ni sur le personnel de l'hôpital. Mis en place toute la journée, le système est éteint la nuit.

Vu dans [Lux Review](#) – 4 août 2014

Dossier spécial santé - Eclairage et travail : de nouveaux résultats à prendre en compte

La lumière bleue pour améliorer le bien-être des salariés et réguler leur horloge biologique

Claude Gronfier, membre du Collège Santé de l'AFE et chercheur à l'INSERM, a publié cette été une nouvelle étude sur l'horloge biologique dans la revue Plos One. Cette fois, les chercheurs ont réussi à réguler l'horloge biologique (rythmes circadiens) de 12 membres de la station scientifique polaire internationale Concordia (Antarctique) en les exposant à de la lumière enrichie en longueur d'ondes bleue. Privé de lumière pendant 3 mois, le personnel de la station polaire a alternativement été stimulé avec une « lumière blanche standard ou à une lumière blanche enrichie en longueur d'ondes bleue, mais perçue comme étant blanche par le système visuel ».

« Les bienfaits de "la lumière bleue", ont déjà été montrés auparavant, mais il s'agissait de lumières vraiment bleues type LED bleu, difficilement utilisables dans la vie courante car incompatibles avec une bonne vision », déclare Claude Gronfier « principal auteur de cette « première étude en conditions réelles ».
(Entreprises.ouest-France.fr – 8 août 2014)

Grâce à des prélèvements salivaires, à des tests de mémoire ainsi qu'à des questionnaires, les chercheurs de l'INSERM ont constaté une augmentation de la sécrétion de mélatonine en période bleue. Les semaines bleues correspondent également à un meilleur sommeil, une plus grande réactivité et « une plus grande motivation », tandis que les semaines « blanches » décalaient le rythme circadien d'environ 30 minutes. Les effets de cette exposition bénéfique dureraient également dans le temps. « Plus que la quantité de lumière, c'est sa qualité qui compte ». (Le Parisien.fr – 31 juillet 2014)

Selon Claude Gronfier, « ces résultats pourraient être transformés rapidement en applications pratiques dans des environnements de travail de luminosité faible comme les centrales thermiques et nucléaires ou les bureaux aveugles. » (Allodocteurs.fr – 30 juillet 2014) Vu dans Allodocteurs.fr – 30 juillet 2014 / Le Parisien.fr – 31 juillet 2014 / Entreprises.ouest-France.fr – 8 août 2014 et 34 autres sources...

L'absence de fenêtre nuit à la productivité...

Une étude menée par l'Université de l'Illinois a montré que les travailleurs qui ne bénéficiaient pas d'une exposition suffisante à la lumière naturelle (pas de fenêtre ou trop loin de la fenêtre) perdaient en qualité de sommeil et donc en compétitivité : diminution du temps et de la qualité du sommeil (46 minutes en moins), manque de vitalité... (Lux Review – 13 août 2014)

... Et la lumière naturelle aurait des impacts positifs sur l'humeur

Une étude de l'Université de Cornell a confirmé les résultats de son homologue de l'Illinois, tout en mettant en évidence l'influence de l'éclairage sur l'humeur des travailleurs. Publiés dans le Health Environments Research and Design Journal, les chercheurs ont mené cette étude sur des infirmières, plongées sous la lumière artificielle toute la journée.

Résultats : un double effet de la lumière naturelle.

- Un effet biologique : baisse de la tension artérielle et augmentation de la température corporelle.
- Un effet psychologique : augmentation des interactions sociales entre les infirmières avec une meilleure communication et augmentation de la bonne humeur et du rire (les infirmières avec lumière naturelle rient 5 fois plus en moyenne)

La lumière naturelle diminuerait également les risques de commettre une erreur médicale (22 %), mais les chercheurs précisent que ce résultat n'est pas encore très concluant. (Lux Review – 15 août 2014)

Le travail sur écran augmenterait la sensibilité à l'éclairage

Autre problématique de l'éclairage des lieux de travail : la fatigue visuelle, amplifiée par le travail sur écran. Une étude récemment publiée dans la revue Jama Ophthalmology et dirigée par les Drs Yuichi Uchino et Kazuo Tsubota de l'Université de Keio détaille le « syndrome de l'œil sec », lié à l'exposition à la lumière des écrans. Ce syndrome présente de nombreux symptômes : trop grande sensibilité à la lumière, fatigue oculaire, sensation de brûlure, « hyper-évaporation » des larmes ...

Sur les 96 volontaires ayant participé à l'étude, le temps moyen d'exposition à l'écran est de 8,2 heures par jour. 9 % des participants ont été diagnostiqués avec ce syndrome, et 82 % d'entre eux manifestaient des signes de perturbation du film lacrymal. Pour l'auteur de l'étude, ces résultats sont principalement dus au fait que la fréquence de clignement des paupières est ralentie sur écran, exposant plus fortement le globe oculaire à la lumière.

« En pratique, l'utilisation régulière et prolongée d'un écran nécessite une configuration (éclairage, source de lumière, position) adaptée de manière à minimiser la fatigue oculaire. L'écran doit notamment être positionné au niveau des yeux, ou juste en dessous ». (Slate.fr – 10 août 2014)

[Lire la suite sur la page suivante](#)

Dossier spécial lumière et santé suite

Ces constats ont été confortés par une alerte des ophtalmologistes sur la progression des problèmes liés au travail sur écran. Selon une étude américaine, entre 50 et 90 % de la population qui travaille sur écran présenterait au moins un symptôme. Selon le Dr. Trisha Tran, toute personne travaillant plus de 5 heures par jour sur un ordinateur serait concernée par ces risques. « *J'ai l'impression que c'est une épidémie, car je vois des patients tous les jours à ce sujet* ». (News4jax.com – 25 août 2014)

Recommandations des spécialistes : régler la luminosité des écrans, utiliser un éclairage approprié et quitter l'écran des yeux régulièrement.

Le souhait des travailleurs

Du côté des travailleurs, il semble que les goûts aillent plutôt vers l'adaptabilité. C'est en tout cas ce que l'étude menée sur 2 643 personnes a

été établi : les travailleurs de bureaux préféreraient les sources lumineuses vives qu'ils peuvent contrôler, tout en faisant varier les températures de couleur. Leurs préférences iraient vers des éclairages de plus de 800 lux et permettant un éclairage direct et indirect pour 82,5 % d'entre eux. 60 % d'entre eux préfèrent un niveau d'éclairage plus élevé que les 500 lux normalisés.

La température de couleur favorisée se situe entre 3000 et 6 000 K. La palme irait aux éclairages entre 4 000 et 5 000 K.

Menée par Zumtobel, l'étude montre également que 60 % des travailleurs ne peuvent pas ou presque pas gérer l'éclairage de leurs bureaux. Ils sont également 1/3 à utiliser l'éclairage de la même façon en été qu'en hiver (environ 7 heures par jour). (Lux Review – 23 juillet 2014)

Note de l'AFE

L'importance d'un éclairage de qualité au travail, adapté aux tâches visuelles effectuées, est reconnue depuis plusieurs années afin de favoriser le bien-être des salariés. La [norme NF X35-103](#), récemment révisée, en est un exemple. L'AFE a consacré plusieurs dossiers et recommandations sur le sujet, et notamment le guide « Ergonomie et vision - Guide de l'éclairage intérieur des lieux de travail ». Il est bon de voir des études scientifiques lier un bon éclairage à la santé ainsi qu'à l'état physique des salariés, permettant ainsi d'accentuer l'importance d'un bon éclairage au travail. Il est surtout important de le rappeler, alors que 80 % des installations d'éclairage dans le tertiaire sont obsolètes, datant souvent de plus de 20 ans.

En ce qui concerne précisément l'éclairage au travail, 15 % des postes de travail dans le tertiaire ne sont pas conformes au code du travail et 80 % ne sont pas conformes à la norme européenne.

Retour d'expérience sur les retombées économiques des festivals lumière

Les retours concernant le festival lumière de Durham 2013 sont tombés. Le bilan est si positif que le festival reviendra en 2015, ce qui avait été recommandé dans le rapport de bilan remis aux autorités locales.

Avec des milliers de visiteurs (175 000 visiteurs sur 4 jours), l'impact du festival lumière sur l'économie locale est de 5,8 millions de livres (environ 7 millions d'euros). 500 000 livres sont allées directement à

des contrats locaux, 20 000 livres ont été dépensées dans les réservations d'hôtels et d'auberges et la couverture médias liée à l'événement est estimée à 3 millions de livres. Avec un budget de 400 000 livres, le retour sur investissement est estimé à 1 358 %.

Selon le rapport, le sondage mené sur le festival montre que 90 % des visiteurs reviendraient pour une nouvelle édition et que

95 % disent vouloir revenir à Durham.

Un impact économique mais également de notoriété, qualifié de « significatif » par le président du conseil, Simon Henig, pour qui le festival est devenu une signature de la ville. Des résultats qui aboutiront à une augmentation de l'enveloppe accordée par le Conseil des Arts anglais pour le retour du festival en 2015.

Vu dans [The Journal.co.uk](http://www.thejournal.co.uk) – 8 juillet 2014

Note de l'AFE

Rendez-vous aux Journées nationales de la lumière le lundi 22 septembre pour la table ronde « Les retombées économiques des nouveaux concepts de mise en valeur patrimoniales : exemple de l'agglomération anantaise et de sa région » afin d'approfondir ce sujet. <http://www.jnl-afe.fr/nantes2014/>

L'éclairage, un outil marketing à part entière

L'éclairage des commerces est une science qui ne s'improvise pas. Plusieurs études ont déjà démontré l'importance de l'éclairage pour les commerces. Une nouvelle étude vient de chiffrer le nombre de clients que la restauration peut perdre en cas d'éclairage mal maîtrisé ».

Menée par Npower sur un échantillon de 1 500 anglais, l'étude révèle que 29 % des britanniques ont déjà quitté un restaurant à cause d'un mauvais éclairage. 17 % l'ont quitté parce qu'il était trop éclairé et 12 % parce qu'il ne l'était pas assez.

Selon les auteurs de l'étude, le succès de la restauration repose sur 3 éléments clés : le prix, la marque et l'expérience. L'éclairage fait partie, selon les auteurs, de l'expérience, où il jouerait un rôle crucial. Instaurant une ambiance, il améliorerait également le rapport à la nourriture et sa qualité.

Autre fait notable de l'étude : l'éclairage est cité à 71 % (devant le prix, à 66 %) comme facteur intervenant dans le choix d'un restaurant pour les diners en couple. (Vu dans « *Bad lighting drives a third of Brits out of restaurants* By Melodie Michel », - [Bighospitality.co.uk](http://bighospitality.co.uk) – 24 Juillet 2014)

Autres commerces qui doivent porter une attention particulière à l'éclairage : les hôtels, et surtout, les hôtels de luxe. Nouvelle contrainte pour ces établissements, en plus de la qualité de l'éclairage : les nouvelles technologies. « Si les innovations technologiques ont eu, dans un premier temps, des difficultés à être intégrées par les hôteliers, on assiste désormais à une avalanche de services basés sur les nouvelles technologies et la connectivité dans les hôtels qui ont ouvert ces dernières années, quitte à perturber la

clientèle plus traditionnelle ! ». Ainsi, en plus des ambiances lumineuses créées, les hôtels de luxe doivent aussi proposer la connectivité de l'éclairage. ([Yonder.fr](http://yonder.fr) – 26 août 2014)

Contraintes communes pour ces deux types de commerce : le développement durable et la démocratisation de l'offre d'éclairage pour les particuliers. Le premier est devenu un argument de vente pour les hôtels de luxe, qui doivent s'équiper des dernières innovations pour l'efficacité énergétique, y compris pour l'éclairage. La démocratisation de l'offre d'éclairage a, quant à elle, habitué les consommateurs à pouvoir choisir leur éclairage. Les clients n'en attendraient donc pas moins des commerces qu'ils visitent.

La ville connectée de demain, entre soutien et freins de certains acteurs

Les administrations sont-elles prêtes pour les smartcities ?

C'est en tout cas la question que pose le journal Economiematin.fr dans [un article du 30 juillet](#) et [l'Usine Digitale.fr](http://l'UsineDigitale.fr).

La première question qui se pose est celle de la capacité du réseau à supporter autant de données. Selon une étude de Digital Universe, publiée par EMC et IDC, « l'univers numérique double tous les deux ans » et atteindra 44 zétaoctets de données chaque année d'ici à 2020 (1 zétaoctet = 250 milliards de DVD). « Les implications d'une explosion du nombre des données pour les administrations sont multiples », avec un gisement d'économies qui serait compris entre 50 et 60 % sur la consommation énergétique.

« Néanmoins les administrations assimilent trop la connectivité à l'énergie ». La

population attendrait également de la smartcity une réduction de la fracture numérique. « L'un des principes clés d'une smartcity étant de gérer la sécurité, le trafic et l'énergie d'une ville ». Un principe que plusieurs villes ont pris à la lettre.

Le Danemark expérimente la smartcity pour allier économies et sécurité

La ville d'Albertslund, située près de Copenhague, va expérimenter l'utilisation d'un système LED afin de détecter la pollution de l'air ainsi que la prévention de la criminalité, mais aussi de mesurer le taux d'UV, le bruit et les conditions climatiques. L'expérimentation porte plus « sur les capteurs que les installations d'éclairage accueillent que sur les LED ». ([Lux Review](#) – 18 août 2014)

L'Australie s'y met également, mais rencontre des résistances

Preuve que les administrations sont peut-être en avance sur les

professionnels, un article de [Lux Review](#) fait état de la résistance de certains professionnels australiens à l'avancée des smartcities dans le pays. Les services d'électricité sont en effet soupçonnés de freiner des quatre fers sur l'installation des LED, qui ne serait pas avantageuse pour « leurs intérêts financiers ». Si le pouvoir de décision appartient aux autorités, ces professionnels détiendraient tout de même de facto 90 % de l'éclairage public. Ces informations proviendraient d'une note de l'Institute of Public Works Engineering Australasia et ont été publiées par un site web australien.

« Les conseils poussent pour une transition éclairagiste à un rythme que les services d'électricité ne veulent pas suivre ». ([Lux Review](#) – 14 août 2014)

Le marché des lampes à filament toujours actif

Les LED auraient-elles du mal à entrer dans le cœur des français ? Si la percée des LED en éclairage public est grandissante, la résistance des particuliers demeure un obstacle pour cette technologie sur le marché domestique.

Un article de Libération, repris par Rue 89, dresse le portrait d'un particulier, devenu marchand de lampes à filament depuis 2012. Si les fabricants n'ont plus le droit d'alimenter le marché, il semble que des stocks importants restent à écouler. Un marché au succès grandissant : « Il en vient à se demander s'il ne devrait pas quitter son job pour se consacrer à temps plein au marché des ampoules à

filament. *« Je vous assure, il y a une vraie demande, et à mon avis, ce n'est pas près de s'arrêter. »* Le particulier écoulait ainsi entre 15 000 et 20 000 lampes par mois sur son site de vente en ligne d'objets anciens, grâce à un réseau de 5 000 aficionados.

Autre filière de résistance : le marché des « ampoules décoratives », commercialisées par des entreprises : « en parallèle, Girard-Sudron continue tout de même à commercialiser des ampoules à filament, en se glissant dans les interstices laissés par le règlement européen ». *« Nous n'importons évidemment plus les ampoules classiques puisque c'est interdit, mais ce qu'on appelle des ampoules*

décoratives », explique Philippe Hintzy ».

Si le Syndicat de l'éclairage rappelle dans l'article que le règlement européen ne vise que les ampoules à filament pour lesquelles il existe des lampes de substitution, « celles qui ont une application spécifique restent commercialisables ». C'est donc pourquoi les « ampoules décoratives » connaissent un fort succès. Parade juridique : elles sont vendues dans les rayons décoration plutôt qu'avec les autres lampes. La prochaine interdiction de 2016 n'y changerait rien selon l'article.

Vu dans Libération.fr - 25 juillet 2014 / [Rue 89.nouvelobs.com](http://Rue89.nouvelobs.com) - 27 juillet 2014

La production nationale de LED, la solution ?

Le prix des LED pourrait grimper

Selon Digitimes, la Chine pourrait bientôt augmenter le prix des LED. Une augmentation qui serait comprise entre 4 et 10 %. En état de quasi « monopole de cette production » grâce à son coût de production et ses ressources en terres rares, les autorités chinoises justifient cette probable augmentation des prix par le financement nécessaires de leurs programmes de R&D et « aussi récupérer une partie des marges de leurs clients qu'elles considèrent comme trop élevées ».

Pour l'instant, cette information n'a pas été confirmée par le gouvernement chinois. (*Digitimes et Macbidouille.com – 25 août 2014*)

Un moyen de réguler la qualité des produits ? Le cas Indien

Engagé dans l'efficacité énergétique, le gouvernement indien favorise les LED. Toutefois, cette transition est « ternie » par l'importation de produits de mauvaise qualité, principalement en provenance de Chine. De mauvaises expériences qui auraient refroidi le milliard de consommateurs indiens. Une normalisation sur les LED a donc été demandée. Ce cas de figure s'était déjà présenté dans le pays avec les fluo-compactes. Deux actions avaient permis de réguler le marché et d'éliminer les produits de mauvaise qualité : la normalisation ainsi que la production nationale, favorisée par les spécifications de la nouvelle norme.

Autres problèmes à pallier pour la transition éclairagiste indienne : le prix. Les LED

coûtent environ 5 dollars en Inde. Selon l'article, il faudrait encore diviser par deux le prix des LED afin d'atteindre le taux de croissance escompté du marché des diodes. Un objectif qui pourrait être atteint grâce à la production nationale. Une étude de marché du cabinet Frost & Sullivan montre d'ailleurs que le marché indien des LED atteindra 1,2 milliards d'euros d'ici à 2018. (*Lux Review – 5 août 2014*)

L'Allemagne veut instaurer « une production durable de LED »

Un soutien de 5 millions d'euros sera apporté à l'entreprise Seidel GmbH & Co. KG de Marburg par le Ministère fédéral de l'environnement, de la protection de la nature, du bâtiment et de la sûreté nucléaire (BMUB) afin de l'aider à mettre en place deux lignes de production automatisées de LED.

« Certaines innovations ont attiré le financement du BMUB dans le cadre de son programme d'innovation environnementale, notamment : l'utilisation optimale de matériaux, l'économie de matières (métaux et plastiques), ainsi qu'une réduction significative des émissions de CO₂. En effet, une ligne de production complète et locale permet d'éviter le transport des marchandises de l'Asie vers l'Europe. En outre, chaque année, 550 000 tonnes d'émissions de CO₂ pourraient ainsi être évitées. De plus, les ampoules produites seront jusqu'à 60% plus légères que des produits de la même gamme. Enfin les économies annuelles prévues sont de 260 tonnes d'aluminium, 20 tonnes d'étain, 40 tonnes de cuivre et 10 tonnes de plastiques ». (*Bulletins-electroniques.com – 21 août 2014*)

Un choix inévitable ?

Autre variable qui pousserait à la production nationale de LED : les

politiques européennes en faveur de l'efficacité énergétique. Prévu pour 2016, le retrait des lampes éco-halogènes du marché (classe C) amène à une véritable remise en question des outils de production. Un « casse-tête » pour les fabricants, qui doivent faire face également à la mainmise des pays asiatiques sur la production de LED. Cela vaut-il le coup ? Si, selon l'institut GfK, « l'éco-hallogène a représenté la moitié des achats d'ampoules l'an dernier chez les particuliers », la tentative de production d'éco-halogènes de classe B s'avère beaucoup trop chère à grande échelle. Selon le rapport Vito remis fin 2013 à Bruxelles, entre 4 165 et 4 350 emplois seraient directement menacés par ce bannissement, et « l'impact social dépasserait 7 000 postes » selon Lighting Europe.

« L'autre solution consisterait à convertir les usines aux LED. Mais les initiatives de ce type, comme celle de Havells Sylvania à Tienen (Belgique), sont encore marginales. « *L'industrie change de point de vue. Nous réalisons que nous devons produire au plus près de nos marchés pour être plus réactifs* », nuance David Meyer, responsable marketing France d'Osram ».

Une question reste toutefois en suspens : celle de l'échéance. Aux demandes de report (en 2020 ou en 2018 selon les acteurs), la Commission Européenne n'a pas donné de réponse, le dossier ayant été repoussé à « la fin de l'année après la constitution de la nouvelle Commission ». « *Nous espérons un retour de la Commission après l'été, au plus tard à la fin de l'année* », indique Jürgen Sturm, Secrétaire Général de Lighting Europe. (*Les Echos - 20 juillet 2014*)



Le numéro 277 de la revue Lux est sorti.

[Vous pouvez en consulter un extrait ici.](#)

Si vous n'êtes pas encore abonné : lux.abo@2p-editions.com ou au 09 52 28 12 11

Présentations

Les présentations projetées lors de la conférence « [Effets biologiques de la lumière : quels effets sur le développement de l'homme ?](#) » et « [Les grandes tendances de l'éclairage architectural en France et dans le monde](#) » sont en ligne.

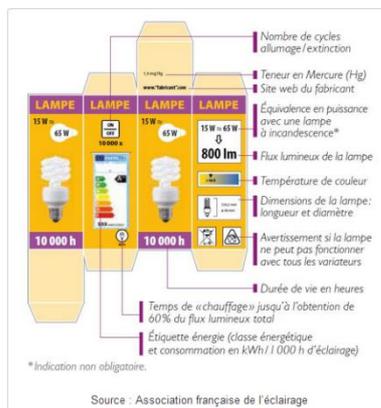
[Cliquez ici pour les consulter.](#)

Save the date

Les 22 et 23 octobre 2014, l'AFE participera à ProjectCity, le Forum des nouveaux enjeux et besoin de la ville.

[Cliquez ici pour plus d'informations](#)

L'AFE dans la presse



L'ADEME a publié un nouveau guide intitulé « Bien choisir son éclairage ».

Repris dans de nombreux articles et sur les réseaux sociaux, le guide a été symbolisé par l'étiquette pour bien choisir sa lampe, **un visuel créé par l'AFE.**

Top Santé – « La lumière c'est vital ! » - septembre/octobre 2014 - Collège Santé de l'AFE

Top Santé a consacré un article au thème « Lumière et santé » suite à la conférence du collège Santé de l'AFE le 19 mai dernier. Christian Corbé, Président d'honneur et Président du Collège Santé de l'AFE ainsi que le Professeur Françoise Forette y détaillent les effets de la lumière sur la santé.

Télérama - « Tout n'est pas bon dans le rayon » - Numéro spécial « Lumières ! » - août 2014

Christian Corbé parle des phénomènes d'éblouissement et de leurs impacts sur la rétine.

Les Journées nationales de la lumière 2014 dans la presse

Deux nouveaux partenaires des JNL se joignent à la revue Lux en tant que partenaires médias des JNL :



Petite sélection des JNL dans la presse : Revue Générale des Routes et de l'Aménagement, InfoBuroMag, Profession Electricien Electronicien, Métiers du BTP...

Formations de l'AFE : résultats et inscriptions

Les résultats des examens du 1^{er} semestre 2014 sont en ligne. [Vous pouvez les consulter sur le Blog de l'AFE.](#)

Vous pouvez dès à présent vous inscrire pour :

Le prochain stage d'initiation : les 7,8 et 9 octobre 2014

Le prochain stage de base éclairage extérieur : les 21, 22 et 23 octobre 2014 (phase 1) – 4 et 5 décembre (phase 2) et examen le 12 décembre 2014

Le prochain stage de perfectionnement (module 5) : les 25 et 26 novembre 2014

Le prochain stage de perfectionnement (module 6) : les 26 et 27 novembre 2014

Contactez-nous au 01 45 05 72 22.

[Cliquez ici pour consulter le programme](#)

Les événements de nos partenaires

Les Rencarts de l'ACEtylène

Organisés volontairement juste après les JNL, la 12^e édition des Rencarts de l'ACEtylène débutera le 24 septembre 2014. Christian Corbé, Dany Joly et Virginie Voué y interviendront.

[Cliquez ici](#)

46^e congrès national de l'ATTF

La 46^e édition du congrès national de l'ATTF se tiendra les jeudi 25 et vendredi 26 septembre prochains à La Rochelle. Un site dédié a été mis en place : <http://www.attf-congresnational.com/>

[Cliquez ici pour consulter le programme](#)

FORUMLED

Agréé COFACE en tant que salon international, FORUMLED revient cette année pour sa 6^e édition, les 14 et 15 octobre prochains à la Grande Halle de la Villette.

[Cliquez ici pour consulter le programme](#)

Les brèves de l'AFE

Ne loupez pas ...

Événements

Journées nationales de la lumière de l'AFE

22 & 23 septembre 2014 - Nantes

Avec déjà près des 400 inscrits, les Journées nationales de la lumière 2014 confirment leur statut d'événement biennal de la lumière.

Organisées en partenariat avec la Ville de Nantes et Nantes Métropole, et ouvertes par Madame Johanna Rolland, Maire de Nantes et Présidente de Nantes Métropole, les JNL se sont données une mission : partager les retours d'expérience pratiques et exploitables immédiatement sur tous les sujets clés de l'éclairage et des pratiques professionnelles actuelles et à venir.

Le programme a été réactualisé. [Vous pouvez le consulter ici.](http://www.jnl-afe.fr/nantes2014/)
<http://www.jnl-afe.fr/nantes2014/>

9 octobre 2014

Centre régional Pays de l'Adour

Lieu : Tarbes

Dans le cadre de la [Réserve Internationale Ciel Etoilé du Pic du Midi de Bigorre \(la première labellisée en Europe\)](#), une manifestation est organisée à destination des élus et techniciens territoriaux qui pourront s'informer sur les réglementations en vigueur, les innovations techniques, le lien entre éclairage et santé, mais aussi échanger et bénéficier de retours d'expériences.

Cette journée est placée sous la Présidence d'honneur de Martin MALVY (Président de la Région Midi Pyrénées) et de François FORTASSIN (Sénateur des Hautes Pyrénées et Président du Conseil Général).

Michel FRANCONY, Président de l'AFE et le scientifique Hubert REEVES ont déjà donné leur accord pour participer à cette manifestation.

Plus d'informations à venir

9 octobre 2014

Centre régional Val de Loire

Lieu : Polytech'Orléans

Horaire : 13h30 - 18h00

Cette demi-journée, co-animée par l'AFE et S2E2, permettra de faire un point sur les avancées technologiques et l'état des marchés, sans parti pris, concernant les nouvelles sources d'éclairage (LED et OLED), les systèmes communicants (LIFI, RF, CPL), les nouveaux usages et la nécessité pour les industriels de pouvoir proposer des éclairages sur-mesure ou personnalisés (luminaires intégrés dans le bâti ou divers mobiliers, éclairages surfaciques ou linéaires, systèmes d'éclairage autonomes en énergie, luminaires aux designs spécifiques, éclairages dynamique,...), l'émergence de nouveaux marchés de niches (mise en valeur des points de vente, mise en valeur de zones touristiques, éclairages de caves, de plantes, ...) et des nouveaux vecteurs de déploiement sur le marché.

[Cliquez ici pour plus d'informations](#)

Ca a changé

Citelum

Recylum

Michel Touzeau, à l'origine de la création de l'éco-organisme en 2005, a été réélu Président de Recylum.

Le 1er août 2014, le Conseil d'administration de Citelum a élu Eric Gouy, directeur financier de Dalkia, comme président du conseil d'administration et Luc Valaize comme directeur général.

IALD

L'International Association of lighting designer est devenue mécène de l'Année internationale de la lumière.